COMMUNE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX CHARENTE-MARITIME

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

VU : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

VU : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules, sur la VC n° 39 « Chemin du Moulin de Machefert » à ST GEORGES DES COTEAUX du 11 au 29 octobre 2021, en raison de travaux de branchement d'eau sur la parcelle AE n° 843.

ARRÊTE

ART. 1 - La circulation des véhicules se fera par alternat par panneaux B15 - C18 sur la VC n° 39 « Chemin du Moulin de Machefert » à ST GEORGES DES COTEAUX du 11 au 29 octobre 2021, en raison de travaux de branchement d'eau sur la parcelle AE n° 843.

ART. 2 - La signalisation posée et entretenue par l'entreprise MICHAUD TP- 11 rue Nicolas Appert - ZAC de Liauze- 17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT, 206.21.34.27.54 chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

ART. 3 - Le responsable du chantier, Monsieur Sébastien RIVASSEAU pourra être contacté au 06.21.34.27.54

ART. 4 - M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie Monsieur le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :

Entreprise MICHAUD TP, chargée des travaux.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 7 Octobre 2021

